

En application des articles 222-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société Soditech Ingénierie informe le marché de la non certification de ses comptes annuels 2005 sociaux et consolidés. Les rapports des commissaires aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

Pour rappel

Soditech Ingénierie en M€	2005 sociaux	2005 consolidés
Chiffre d'affaires annuel	1,09	14,26
Résultat opérationnel	(0,70)	N/A*
Résultat d'exploitation	N/A*	(1,73)
Résultat net	(0,80)	(1,98)**

* N/A : non applicable ** part du groupe.

Extrait du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux :

« Nous sommes amenés à refuser la certification des comptes du fait de l'absence d'informations probantes relatives aux budgets d'exploitation des années 2006 et 2007.

Ce manque d'informations nous conduit à remettre en cause l'absence de dépréciation des titres de participation des filiales dont le montant net total s'élève à 2.804 Keuros et notamment de ceux de Soditech SAS dont le résultat ressort bénéficiaire de 81 Keuros au 31 décembre 2005 après constatation de frais de recherche et de développement de 1.315 Keuros.

Outre l'impact sur la situation nette au 31 décembre 2005 de la société, ces perspectives d'avenir pourraient le cas échéant, conduire à remettre en cause le principe de continuité d'exploitation retenu par le Conseil d'administration pour arrêter les comptes, sachant qu'aucune information sur la situation exacte de la trésorerie du Groupe à ce jour ne nous a été communiquée. »

Extrait du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés :

« Nous sommes amenés à refuser la certification des comptes au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne du fait notamment :

- de l'absence de dépréciation des écarts d'acquisition (valeur nette de 1.446 Keuros au 31/12/05), les budgets d'exploitation des années 2006 et 2007 ne permettant pas de valider les tests de dépréciation pratiqués,*
- de l'absence d'éléments permettant de valider les hypothèses de pertes à terminaison sur les contrats à forfait de la SODITECH SAS provisionnées à hauteur de 420 Keuros,*
- de l'absence d'informations sur la situation exacte de la trésorerie du Groupe à ce jour.*

Outre l'impact sur la situation nette du Groupe au 31 décembre 2005, ces perspectives d'avenir et la situation de trésorerie actuelle pourraient le cas échéant, amener à remettre en cause le principe de continuité d'exploitation retenu par le Conseil d'administration pour arrêter les comptes. »